

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE (04)

COMMUNE DE REVEST-SAINT-MARTIN (04164)

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE



PIECE F : CONCERTATION PREALABLE

SOMMAIRE

1. Rappel réglementaire.....4
2. Concertation préalable dans le cadre de l'élaboration de la carte communale de Revest-Saint-Martin.....4

1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

Conformément aux articles L161 et suivants et R161 et suivants du code de l'urbanisme, aucune concertation n'est obligatoire dans le cadre de l'élaboration d'une carte communale, en amont de l'enquête publique, lorsque cette dernière n'est pas soumise à évaluation environnementale.

2. CONCERTATION PREABABLE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE REVEST-SAINT-MARTIN

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, une réunion d'information a été organisée le 25 mai 2022, à 18h30.

Une dizaine de participants ont assisté à cette réunion publique, animée par le bureau d'études Alpicité. Le rapport de présentation ainsi que le règlement graphique ont été présentés. Les échanges ont notamment porté sur les thématiques suivantes :

- La prise en compte du lieu-dit du Jas par l'interprétation de la loi Montagne – le rapport de présentation considère que le Jas ne répond pas aux paramètres permettant de le classer en tant que hameau ou groupe de construction au sens de la loi Montagne. Les propriétaires du site remettent en question cette analyse ;
- Le potentiel géothermique sur la commune ;
- Les possibilités de constructions et aménagement en dehors des zones constructibles ;
- La prise en compte des contraintes relatives à la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

La réunion s'est finalisée vers 19h45.